



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 121206

Texte de la question

Mme Huguette Bello appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur une atteinte particulièrement grave au patrimoine culturel de la Réunion et à la mémoire de l'île qui suscite colère et indignation au sein de la population. Le 24 février dernier, la chapelle Dambierre, située dans la commune de Sainte-Marie, sur une propriété privée, a en effet été volontairement détruite dans sa quasi-totalité par les héritiers de ce domaine. Cette destruction est intervenue alors que le dossier de classement de cette chapelle était en cours d'instruction dans les services de la Drac et qu'une décision devait être prise de façon imminente. Selon les archives, la chapelle Dambierre a été érigée en 1870 par des travailleurs originaires de l'Inde du Sud arrivés à la Réunion dans le cadre du système de l'« engagisme ». Elle constitue certainement l'une des plus anciennes « chapelle malbar » édifiées dans l'enceinte même des anciennes plantations pour la célébration du culte par les travailleurs libres. Elle témoigne à ce titre de la dimension populaire du patrimoine religieux de la Réunion et au delà, elle évoque tout un pan de l'histoire de l'île, de sa diversité culturelle et de son métissage. Face aux menaces récurrentes de destruction de la chapelle qu'elles enregistrent depuis plus de cinq ans, des associations ont, à diverses reprises, saisi les services de l'État des intentions du propriétaire du terrain où est construit ce monument. La dernière alerte date du 22 janvier 2007. Il était prévu qu'elle donne lieu, le 2 mars 2007, à une entrevue entre les responsables de la chapelle et la préfecture. En agissant de la sorte, les héritiers du domaine ont donc préjugé d'une mesure de protection juridique et symbolique de la chapelle Dambierre. Par son irréversibilité, cet acte appauvrit le patrimoine historique de notre société d'un des éléments qui participe de sa compréhension sinon de sa cohésion. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les instructions qu'il compte prendre pour que toutes les informations se rapportant à l'instruction de ce dossier par les services du ministère de la culture fassent l'objet d'une communication publique et que (le cas échéant) une enquête approfondie soit diligentée pour faire toute la lumière sur ce déplorable événement. Elle lui demande également de bien vouloir l'informer des mesures qu'il envisage de prendre pour conserver au moins une trace de la chapelle Dambierre. Enfin, et de façon préventive, elle souhaite avoir connaissance des dispositions capables de prévenir le renouvellement de semblables saccages sur d'autres monuments réunionnais.

Données clés

Auteur : [Mme Huguette Bello](#)

Circonscription : Réunion (2^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121206

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2007, page 3058